

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)
Compte-Rendu de la réunion du conseil municipal du 24 août 2021

Conseil Municipal du 24 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre août à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 août 2021

Présents : Mmes BERGERON Sandrine, ETAVARD Catherine NOCQUET Nora et SAMSON Stéphanie, MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, PAPIN Stéphane, SITEAU Anthony et VARIN Louis.

Absents excusés : CHARLETON Avril, CHAMPHOYAUX Dominique, DUCROCQ Alain, ROBICHON Hervé.

Secrétaire de séance : BERGERON Sandrine

Après relecture, le compte rendu de la dernière réunion est adopté.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

M. le Maire fait part au conseil de l'avis favorable du CT du CDG 79 pour la modification du temps de travail pour le poste d'adjoint administratif territorial. Après discussion le conseil valide le changement du tableau. Par conséquent le poste passe de 20 heures à 26 heures.

FORMATION

Après la présentation faite au conseil lors de sa séance du 19 mai et à l'avis favorable du Comité technique le 29 juin 2021, le conseil valide :

La mise en place d'un CPF (compte personnel de formation), le plan de formation pluriannuel 2021/2023 et le règlement de formation.

CONVENTION CNRACL -AVENANT DE PROLONGATION

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, est arrivée à son terme le 31 juillet 2021. Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit : « La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. ». Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

À la demande de la trésorerie, afin de régulariser des écritures concernant, la liquidation du budget annexe lotissement, une erreur sur l'affectation de résultat, les amortissements des biens et les frais d'étude de plus de deux ans. Il convient de faire la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
020 – Dépense imprévues	31 000	
040- 2181 – Installation agencement	15 600	
040- 2188 – Autre immobilisation corporelle	2 900	
021- Virement de la section de fonctionnement		150 000
10-1068 - Excédent de fonctionnement		-150 000
041-168748 – Autres communes lotissement		31 000
041-2031 – Frais d'étude		18 500
040- 28041512 – Bâtiments et installations		600
FONCTIONNEMENT		
6811 Dotations aux amortissements	600	
TOTAL	50 100	50 100

Le conseil valide les modifications apportées au budget général.

CONVENTION RELATIVE À L'EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le compte financier unique a plusieurs objectifs : de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La collectivité adoptera le référentiel budgétaire et comptable M57 au plus tard au 1er janvier 2022.

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention.

APPROBATION DES RAPPORTS DU SIAEP SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de production et de la distribution d'eau potable du Syndicat 4B pour l'exercice 2020

Ces rapports rassemblent et présentent les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Après avoir pris connaissance des rapports le Conseil Municipal en prend acte.

DEVIS SOL SALLE DE JEUX DU COMMERCE

M. le Maire expose que des travaux sont à effectuer pour finaliser l'aménagement du local commercial. Les devis proposés sont examinés par le conseil. 2 devis ont été reçu :

Devis de la société ATMOSPHERE DÉCO de 4 152.83 € TTC pour la pose d'un revêtement de sol en PVC.

Devis de la société FOUCHER CONSTRUCTION de 6 013.80 € TTC pour la pose d'un carrelage.

Après étude des devis, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise FOUCHER CONSTRUCTION et valide son devis pour le montant de 6 013.80 € TTC.

DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE

Une demande a été faite à M. le Maire par une autoentreprise anglaise TOP HAT QUIZ, représentée par Madame Maria WISE-CLARKE, domiciliée 6 rue de la Liberté La Pérouze 79110 LOUBIGNÉ, pour une location à l'année de la salle des fêtes le premier mardi de chaque mois, afin d'y proposer des jeux. Le conseil doit définir le prix de location et autoriser M. le Maire à signer une convention.

Après débat, le conseil valide la location pour une après-midi par mois sans utilisation de la cuisine pour un montant de 150 € la séance.

Autorise M. le Maire à signer la convention et tous documents afférents si l'autoentreprise est d'accord avec les termes de cette délibération.

QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

ORGANISATION DE L'INAUGURATION DU BOURG DE LA POMMERAIE

M. le Préfet sera présent à l'inauguration qui aura lieu le samedi 11 septembre à 11 heures.

Les petits fours seront commandés à Super U. la distribution des invitations sera faite par les conseillers dans la semaine 34. La commune louera un Tivoli pour l'évènement.

INAUGURATION DU BAR « LA PAUSE D'ORÉ »

Aurélie VAURY, gérante de la Pause d'Oré, souhaite faire l'inauguration de son commerce le 26 août à 11 heures. Les personnes invitées sont : la presse, les artisans ayant participé à la rénovation, les conseillers et leurs conjoints ainsi que les agents et leurs conjoints.

Deux candélabres autonomes ont été installés devant le commerce et un supplémentaire « Chez Les Houmeaux ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45, prochaine réunion le 21 septembre.

**Le Maire,
Étienne FOUCHÉ**